

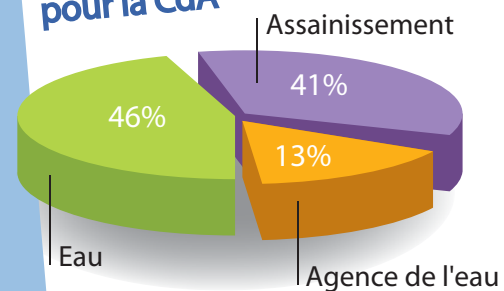
LES INDICATEURS FINANCIERS

Tarifs de la redevance assainissement :

- Part fixe pour une habitation individuelle : 54,54 € par an
Part fixe pour un immeuble collectif : 38,11 € par an par logement ou activité.
 - Part proportionnelle : 1,071 € par m³ d'eau consommée (sur le réseau d'eau potable ou ressource en eau privée).
- Ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

Répartition moyenne pour la CdA



Possibilités d'aides financières* :

- Pour la mise aux normes des raccordements au réseau d'eaux usées.

* Sous certaines conditions.

Les principales recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement:

12 451 090 €

- Participation pour raccordement à l'égout (dans le cas de permis de construire):

1 612 583 €

Les travaux et les investissements :

13 238 988 €

Travaux d'extensions et de réparations réalisés au niveau du système de collecte (les branchements, les collecteurs, les postes de pompage).
Equipements et réparations des stations d'épuration.

2010 : Travaux importants de réhabilitation d'ouvrages et remplacement de matériels suite aux dégâts occasionnés par la tempête Xynthia.



LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

- La CdA regroupe **18 communes** et plus de **150 000 habitants**. Elle possède la compétence assainissement des eaux usées.

Ses missions

- Collecter les effluents ;
- Les acheminer vers les stations d'épuration ;
- Les épurer avant rejet dans le milieu naturel ;
- Garantir une bonne qualité du milieu récepteur et des boues destinées au compostage.

Pour toute information relative à l'assainissement

contactez

- L'accueil des usagers, rue de la Tour Carrée à La Rochelle, **au 05 46 30 35 35 ou 35 40** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

En dehors de ces heures ouvrables, Le standard de la CdA, joignable 24h/24, **au 05 46 30 34 00**

- Si vous habitez les hameaux de L'Aubépin, Chassagné et Grolleau, contactez la RESE **au 05 46 35 68 24**

* RESE : Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité
du service public
d'assainissement
des eaux usées

ANNÉE 2010

Crédits photos : F.L.E IAN / CdA La Rochelle

Cette plaquette est destinée à l'information des usagers. Le rapport complet est disponible à l'accueil assainissement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

LES USAGERS

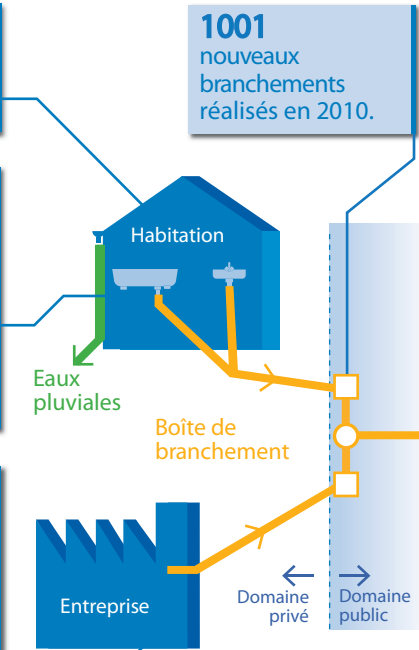
Les eaux usées issues des habitations et des entreprises sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Les déversements dangereux ou toxiques sont formellement interdits.

59 272 habitations desservies par le réseau d'eaux usées.

1001 nouveaux branchements réalisés en 2010.

2 406 habitations vérifiées en 2010 par deux équipes spécialisées pour s'assurer du bon raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement.

97 arrêtés d'autorisation de déversement et **259** autorisations spéciales de déversement au total établies avec les usagers à caractère industriel, commercial et artisanal pour maîtriser les rejets d'effluents issus de leurs activités.



LA COLLECTE DES EAUX USÉES

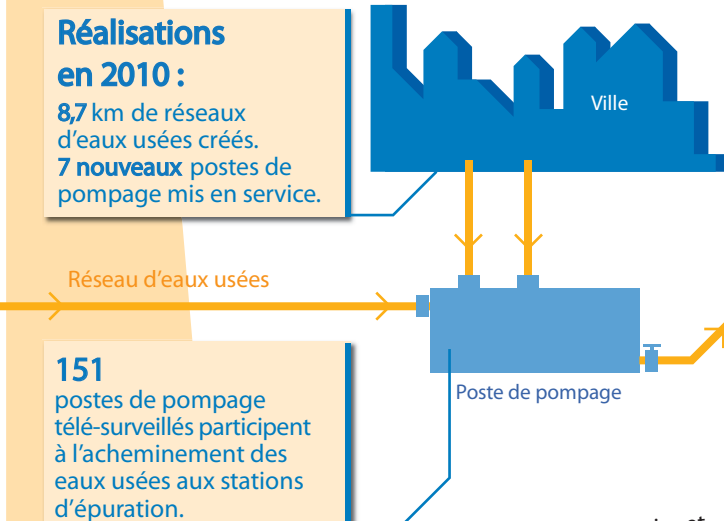
Plus de **1 100 km de réseaux d'eaux usées** transportent les effluents rejetés par tous les usagers raccordés. Les eaux pluviales sont recueillies de façon indépendante dans d'autres canalisations.

Réalisations en 2010 :
8,7 km de réseaux d'eaux usées créés.
7 nouveaux postes de pompage mis en service.

151 postes de pompage télé-surveillés participent à l'acheminement des eaux usées aux stations d'épuration.

L'entretien :

- 186 km de réseaux curés de façon préventive et 259 km de façon intensive ;
- 1797 interventions réalisées d'urgence sur le réseau public et les postes de pompage.



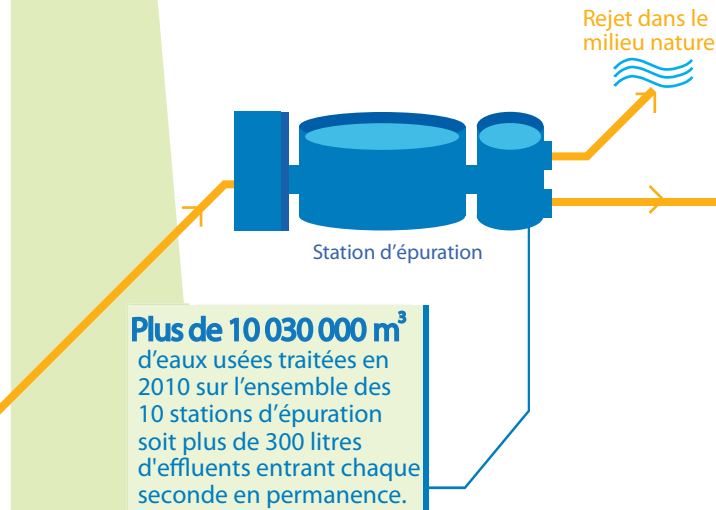
LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dans 7 stations d'épuration et une lagune d'épuration.

Plus de **10 030 000 m³** d'eaux usées traitées en 2010 sur l'ensemble des 10 stations d'épuration soit plus de 300 litres d'effluents entrant chaque seconde en permanence.

La station d'épuration de Port Neuf, la plus importante de la CdA, reçoit chaque jour **11 tonnes** de pollution organique et **7,5 tonnes** de matières en suspension. Elle a la capacité de traiter une pollution équivalente à **170 000 habitants**.

En 2010, elle a permis d'éliminer **90 % de la pollution** avant rejet en milieu naturel malgré la très forte perturbation liée à la tempête Xynthia qui a impacté la station pendant 2 mois.



LES SOUS-PRODUITS DU TRAITEMENT

- Les déchets retenus par les grilles sont incinérés ;
- Les sables sont valorisés, après lavage, lors des travaux de pose de réseaux ;
- Les graisses sont incinérées ou dégradées biologiquement selon les stations d'épuration ;
- Les boues sont compostées.

Le compost est fabriqué par mélange des boues déshydratées, sous forme pâteuse, avec des déchets verts. Une période de 6 à 8 mois est nécessaire à l'obtention d'un compost parfaitement hygiénisé et stable. Il est ensuite épandu sur les sols agricoles de l'Aunis dans le cadre d'un plan d'épandage.

